

<u>Siège Social</u> : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

2 : 01 48 54 52 87

2: 01 48 12 67 52 @ agence93@acplgp.fr

@ agence93bic@acplgp.fr

Vos agences:

92: 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY

2: 01 45 37 06 00 @ **agence92@acplgp.fr**

94 : 159, boulevard de Créteil – 94100 ST MAUR DES FOSSÉS

2: 01 48 89 00 31 @ **agence94@acplgp.fr**

75: 36, rue de Laborde - 75008 PARIS

2: 01 53 42 62 10 @ **agence75@acplgp.fr**

95: 5, rue de Rome – 93110 ROSNY SOUS BOIS **2**: 01 39 90 00 51 @ <u>agence95@acplgp.fr</u>

BULLETIN D'ADHESION BIC-BNC

Merci de cocher la case du site auquel vous désirez être rattaché(e)

-	THOI CT GO COCTION TO COOC GO OTO	e adquer rous desirez eure ratte	10/10(0)	
□ ROSNY (93)	☐ CHATENAY (92)	□ PARIS (75)	☐ ST MAUR (94)	
	Montant des cotisations	: (cocher la case correspondan	te)	
suivante sera facturée d	au prix normal de 310 € TTC NC BIC BA (228 € TTC et 5 50 € par associé.	s/Commerçants BIC-BA - Prof C) O € TTC par associé la 1 ^{ère} an	·	
CATEGORIE D'IMPOSIT	TION: BIC - B	A 🗆 BNC 🗆		
Je soussigné (e) MME				
NOM:		PRENOM:		
RAISON SOCIALE :		PROFESSION:		
SIRET:		CODE NACE :		
ADRESSE PROFESSION	<u>NELLE</u> : N° :	VOIE:		
CODE POSTAL :		VILLE:		
ADRESSE DE CORRESPO	<u> DNDANCE</u> (si différente) :			
Email:		Tél.:		
Date du début d'activité	:			
Exercice à partir duquel Du//20 au//		espectant les conditions d'adhé	sion) :	
NOM DE L'ANCIEN ORG	ANISME AGREE EN CAS DE	CHANGEMENT :		
DATE DE RADIATION :				
REGIME D'IMPOSITION	N			
□ Entreprise individuelle□ Impôt revenu	e □ E.I.R.L (Entreprise ind □ Impôt société	lividuelle à responsabilité limitée	≥) □ Société	
REGIME FISCAL :				
 □ MICRO ENTREPRENEUR (BIC ou BNC) □ DECLARATION CONTROLEE (BNC) □ REEL SIMPLIFIE DE PLEIN DROIT (BIC) 		☐ REEL SIMPLIFIE S	 □ REEL NORMAL DE PLEIN DROIT (BIC) □ REEL SIMPLIFIE SUR OPTION (BIC) □ REEL NORMAL SUR OPTION (BIC) 	



Siège Social : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎: 01 48 54 52 87

≅: 01 48 12 67 52 **@ agence93@acplgp.fr**

@ agence93bic@acplgp.fr

Vos agences:

92: 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY

2: 01 45 37 06 00 @ **agence92@acplgp.fr**

94 : 159, boulevard de Créteil – 94100 ST MAUR DES FOSSÉS

agence94@acplgp.fr

75: 36, rue de Laborde - 75008 PARIS

2: 01 53 42 62 10 @ <u>agence75@acplgp.fr</u>

95: 5, rue de Rome − 93110 ROSNY SOUS BOIS **2**: 01 39 90 00 51 **2 agence95@acplgp.fr**

INFORMATION SUR VOTRE REGIME DE TVA			
REGIME TVA: SIMPLIFIE (CA 12) □ RE	/A SUR DEBITS MIXTE EEL (CA3) TRIMESTRIEL MENSUEL AXE INCLUSE NON ASSUJETTI		
VOTRE EXPERT-COMPTABLE			
DENOMINATION DU CABINET :			
NOM ET PRENOM DE L'EXPERT COMPTABLE :			
ADRESSE PROFESSIONNELLE :			
Email (obligatoire):	Tél.:		
LE CABINET COMPTABLE PROCEDE A LA TELETRANSMISSION AU FORMAT EDITDFC : OUI NON CACHET ET SIGNATURE de l'Expert-Comptable			
SIGNATURE DE L'ADHERENT			
SIGNATURE DE L'ADRIERENT			
Je certifie l'exactitude des renseignements et m'engage à respecter les obligations des adhérents de l'organisme de gestion			
Fait à:	SIGNATURE		
Le:			

CONDITIONS D'ADHESION

Sont membres adhérents les Industriels Commerçants, Artisans, Professions libérales ou Agriculteurs qui ont pris l'engagement de verser le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration.

La cotisation **Primo adhérent** n'est effective que la 1^{ère} année d'adhésion, les années suivantes seront facturées au prix normal. La cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'OMG et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation est réputé avoir démissionné rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année.

Les cotisations des membres adhérents sont payables dans le mois de l'inscription et ensuite, chaque année avant le 31 mars

Vous relevez d'un régime réel d'imposition - simplifié, normal, déclaration contrôlée - votre adhésion à l'OMG entraı̂ne le respect des obligations suivantes :

- 1) Produire une comptabilité sincère.
- 2) Nous remettre chaque année une copie de votre bilan, de votre compte de résultat ou de votre déclaration de résultat de l'exercice (bénéfice ou déficit), vos déclarations de TVA (CA3 ou CA12) ainsi que les documents annexes demandés par l'OMG.
- 3) Donner mandat à l'OMG pour la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations (sauf si ce dernier a déjà été donné à un tiers) et du compte-rendu de mission (CRM) aux services fiscaux.
- 4) Donner mandat à l'OMG pour communiquer avec le membre d'expertise comptable chargé des déclarations et pour lui fournir copie du CRM.
- 5) Répondre aux demandes de renseignements de l'OMG dans le cadre de l'Examen de concordance, cohérence et vraisemblance de vos déclarations de résultats et de TVA.
- 6) Informer l'OMG des résultats de tous contrôles fiscaux.
- 7) Informer l'OMG de tout changement intervenu dans votre situation (adresse, clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvement d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...)
- 8) Informer votre clientèle de votre appartenance à un Organisme de Gestion Agrée, conformément au décret du 27 juillet 1979 et accepter les règlements par chèque libellé à votre nom et par carte bancaire.
- 9) Autoriser l'OMG à communiquer à l'agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au centre, les documents mentionnés au présent article.

Les obligations des adhérents sont stipulées dans les statuts de l'OMG. Ces documents sont à votre disposition pour consultation aux sièges sociaux de vos organismes.